



# Procès-Verbal de la réunion du secteur 2

DATE RÉDACTION 12 avril 2018

OBJET

**Réunion du Secteur 2 – Le 7 avril 2018 à Orléans**

**Participants** : Marc Touchet président ANPDF (Indre) - **CHER** : Antonio TEIXEIRA - **INDRE ET LOIRE** : Philippe GALLE - **LOIR ET CHER** : Michel REBRIOUX - **LOIRET** : Bernard BOURILLON - **AISNE** : Pascal POITEVIN - **OISE** : Patrick MAIGRET - **SOMME** : Marcel GLAVIEUX - **ARTOIS** : Jean-Louis GAMELIN - **COTE D'OPALE** : Georges FLOURET - **ESSONNE** : François THISSERANT - **HAUTS DE SEINE** : Gérard DELORME - **VAL DE MARNE** : Thierry MERCIER - **SEINE ET MARNE** : Philippe COLLOT - **VAL D'OISE** : Claude DELFORGE - **YVELINES** : Jean-Pierre MEURILLON

**Membres honoraires Présents** : Jacky FORTEPAULE, Président de la Ligue Centre Val de Loire, Bruno BRONGNIARD, Président de la Ligue Hauts de France, Jamel SANDJAK, Président de la Ligue Paris Ile de France, Fernand DUCHAUSSOY, Jules DERON, Jean-Claude PERE

**Assiste** : Jean-Luc MATHIEU, Directeur Administratif du District du Loiret

**Excusés** : **EURE ET LOIR** : Patrick TROYSI - **ESCAUT** : Stéphan ISLIC - **FLANDRES** : Cédric BETREMMIEUX - **SEINE SAINT DENIS** : Nasser GAMMOUDI

**Destinataires** : Membres du Secteur 2 – Conseil d'Administration – Adhérents

Bernard BOURILLON, Président du District du Loiret accueille les membres du secteur 2 de l'ANPDF, leur souhaite la bienvenue et un excellent séjour en terre loirétaine.

Marc TOUCHET président ANPDF, remercie le District du Loiret et son Président pour l'organisation de cet évènement, les Présidents de Ligue ainsi que les membres honoraires de leur présence, avant d'aborder l'ordre du jour établi pour cette séance de travail, d'échanges et de réflexions.

En préambule, Marc TOUCHET tient à souligner le dynamisme de l'Association qui peut se prévaloir d'un très fort taux d'adhésion des entités représentatives et d'une présence massive de leurs représentants lors des différentes réunions organisées.



## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 OCTOBRE 2017 A CHATEAU THIERRY (02)**

---

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **2. INFORMATIONS COMITE DIRECTEUR A.N.P.D.F.**

---

### **2.1. Réunion du Comité Directeur du 23/01/2018 et Site Internet – logo**

Marc TOUCHET indique que conformément aux engagements pris, des réunions ont été organisées au sein des différents secteurs de l'A.N.P.D.F. qui maillent le territoire national (les dernières prévues au sein du Secteur 1, 4 et 5 devant se dérouler la semaine prochaine).

Il évoque la nouvelle architecture du site internet de l'A.N.P.D.F. calquée sur la nomenclature fédérale. Il s'engage à y diffuser une information réactive et régulière afin de le rendre le plus attrayant possible. Des aménagements seront nécessaires pour lui conférer un cadre encore plus varié (mise en ligne des bonnes pratiques ou expériences des districts, ...).

Sur le plan des relations entretenues avec la Fédération, il exprime sa satisfaction quant au soutien apporté sur le plan budgétaire avec une subvention fédérale allouée conforme à la demande, et dans le sens d'une démarche de facilitation de recherche de nouveaux partenaires.

D'autres sujets abordés lors de cette réunion du CD du 23/01/2018 sont évoqués et soumis à discussion :

- préparation du Congrès à Verdun les 21 et 22/09/2018,(dossier inscription seront reçus fin mai)
- travaux en cours sur la définition du nouveau logo de l'A.N.P.D.F. dans le souci d'afficher la volonté de dynamiser l'activité de l'association,
- demande de reconnaissance des Présidents de Districts sur la formalisation des labels F.F.F. délivrés aux clubs récipiendaires,
- révision des indemnités de préformation eu égard au nouveau découpage des régions,
- inquiétude des Districts face à la morosité financière liée à la baisse sensible des crédits C.N.D.S et aux interrogations sur la pérennité des subventions des collectivités territoriales : → action nécessaire de l'A.N.P.D.F. auprès de la F.F.F. pour solliciter, au bénéfice de ses structures déconcentrées, des aides fléchées afin de compenser le « différentiel ».

### **2.2. Situation Partenariat NIKE / FFF (Tenants et Aboutissants)**

Claude DELFORGE fait un retour sur la présentation de l'accord partenarial conclu entre la F.F.F. et NIKE, relayée dans les Ligues et précise à cet effet les points suivants :

- le montant de la dotation offerte aux Districts et aux Ligues (équipements référencés dans le catalogue) suppose au préalable un agrément PREMIUM NIKE de l'équipementier de chaque structure,



- après réception de la L.F.A. du fichier Excel établi en la matière, complétion et renvoi du tableau,
- priorité donné aux clubs en début de saison en termes de livraison des commandes effectuées,
- délais de livraison,
- mise en service d'un kit spécifique d'Animation (U6 à U13),
- engagement de la L.F.A. pour compenser financièrement le montant de la participation conventionnellement prévu de l'équipementier si non agréé PREMIUM.

Un large débat s'installe autour de cet engagement fédéral qui impacte les clubs, les Districts et les Ligues et impulse de nombreux questionnements que le Comité Directeur de l'A.N.P.D.F. est chargé de faire remonter à la F.F.F. pour précisions à apporter :

- possibilité d'augmenter la gamme des produits proposés sur les prochaines saisons afin de développer le catalogue actuel, considéré comme trop restrictif ?
- capacité ou non d'ajouter sur le fichier Excel des produits non répertoriés sur la liste exhaustive affichée ?
- quid des dotations offertes aux clubs, dès lors qu'il s'agit de clubs spécifiques Futsal et non de sections Futsal de clubs « libre » ou « entreprise » ?
- quid des commandes effectuées dont le montant dépasse l'allocation allouée ?
- ...

### **2.3. Questions Députée et Sénateur à la Ministre des Sports**

#### **2.3.1. Réévaluation contribution solidarité Transferts Internationaux**

Suite à question posée en octobre 2017 à Madame la Ministre des Sports, une réponse a été apportée en février 2018 précisant qu'une réflexion avec la F.I.F.A. était engagée à ce sujet dans l'optique d'une refonte du dispositif actuellement en vigueur.

En corollaire, Jean-Pierre MEURILLON demande qu'une intervention soit initiée par la F.F.F. afin de négocier auprès de la L.F.P. une réévaluation des indemnités de préformation.

#### **2.3.2. Emplois aidés associations sportives**

Il conviendra de tirer bilan de la situation liée à la suppression progressive des emplois aidés à la fin de la présente saison.

Chacun exprime néanmoins sa crainte quant à la situation très compliquée à laquelle les clubs vont être confrontés.

Solutions palliatives évoquées : le Service Civique (dans le respect de la mission confiée au volontaire en adéquation avec la législation) et le Parcours Emploi Compétence (conseils et informations complémentaires à solliciter auprès de l'AE2F).

Certains membres font part de leur inquiétude quant à l'inaction ou au manque de réactivité du mouvement sportif face à cette problématique, conjuguée à la baisse très sensible des aides affectées au C.N.D.S., et donc en filigrane, au devenir de nos clubs.



Marcel GLAVIEUX précise que ces différents points ont été pris en considération et seront abordés lors d'une prochaine réunion dans le courant du mois d'avril au C.N.O.S.F.

### **2.3.3. Assiettes forfaitaires des cotisations sociales applicables aux associations sportives**

Cette question a été posée au Sénat le 8 février 2018.

Depuis le 31/12/2015, le dispositif qui prévalait jusqu'alors réglementant les cotisations forfaitaires n'est plus applicable. Même si, renseignements pris auprès des U.R.S.S.A.F., en cas de contrôle, les directives nationales invitent à se soustraire aux redressements prononcés ou observations formulées, la problématique reste entière au regard de ce nébuleux dossier et l'inquiétude très grande quant à la nature du nouveau décret à venir.

## **3. SUJETS COMMUNS AUX MEMBRES DU SECTEUR 2**

---

### **3.1. Rôle du Président de District de demain**

Marc TOUCHET précise qu'un groupe de travail a été mis en place au sein de la F.F.F. aux compétences des Présidents de Ligues et de Districts : deux réunions ont déjà eu lieu, les premières orientations seront présentées à l'AG de la L.F.A. du 31 mai prochain.

Un large débat s'instaure autour de la question de l'indemnisation (selon une réglementation très encadrée) des élus des instances du football et de la dualité induite « Bénévolat / Professionnalisation », générant de fait de nombreuses interrogations :

- qui est concerné par ce dispositif (Président de Ligue ou de District uniquement ou extension aux autres fonctions « clé » des instances : Président Délégué, Secrétaire Général, Trésorier Général ... ? voire des clubs ?)
- élus en activité en compensation d'une perte de rémunération ? retraités ?
- participation de la Ligue à l'indemnisation d'un Président de District : instauration d'un lien de subordination ?
- ...

En complément de ces échanges, la question du Congé Associatif a été évoquée : les membres souhaiteraient que le mouvement sportif s'implique totalement dans ce concept pour faire avancer les choses sur un plan juridique pour une véritable reconnaissance du bénévole (en l'absence d'un Statut du Bénévolat dont on parle depuis de très nombreuses années et qui vraisemblablement ne verra jamais le jour).

### **3.2. Rôle des honoraires au sein de l'A.N.P.D.F.**

Dans l'attente du « retour » des autres secteurs, un groupe de travail a été mis en place afin de débattre de ce sujet à l'Assemblée Générale.

Le Comité Directeur du 23 janvier 2018 a émis l'idée d'associer les membres honoraires à ses réunions avec voix consultative, eu égard à la plus-value qu'ils sont en mesure d'apporter en termes de savoir, d'expérience et de recul, selon une organisation différente de celle qui prévaut aujourd'hui :



- désignation dans chacun des cinq secteurs d'un titulaire et d'un suppléant, les candidats ne devant cependant assurer aucune fonction exécutive au sein des instances du football,
- invitation à chacune des réunions du CD d'un membre honoraire titulaire et d'un suppléant de deux secteurs différents, à tour de rôle.

Les membres du secteur 2 valident unanimement cette proposition et désignent à cet effet Fernand DUCHAUSSOY en qualité de titulaire et Jean-Claude PERE comme suppléant, et ce jusqu'à la fin de la mandature.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

---

##### **❖ District 78**

Jean-Pierre MEURILLON pose la question du financement par la FFF des postes de Conseillers Techniques et de C.T.R.A. (à minima 2 postes par Ligue) via une enveloppe spécifiquement dédiée (1 million d'euros) et alimentée par l'augmentation du prix des licences.

Par ailleurs, il demande des informations sur les conditions à respecter et les modalités de mise en œuvre dans le cadre de la retransmission des matches de la Coupe du Monde (droits TV) : un courrier sera adressé en ce sens par l'A.N.P.D.F. à la Fédération.

##### **❖ District 91**

François THISSERANT s'interroge sur la faisabilité de la mise en œuvre de travaux d'intérêts généraux, suite à des décisions d'ordre disciplinaire (par exemple, l'imposition pour un joueur d'assurer des missions d'arbitrage).

Il semble y avoir un paradoxe avec les dispositions réglementaires qui interdisent à un joueur sanctionné d'assurer toute fonction officielle durant toute la durée de sa suspension.

Le service juridique de la F.F.F. sera sollicité sur cette question afin d'apporter les éclaircissements nécessaires pour lever toute équivoque.

##### **❖ District 92**

Gérard DELORME revient sur l'avancée des travaux portant sur la dissociation de la licence « Dirigeant Responsable » de celle de « Dirigeant Accompagnateur ».

Jacky FORTEPAULE précise qu'une réflexion est actuellement menée sur ce sujet par la Commission Fédérale du Bénévolat.

#### **5. PROPOSITION DE LA PROCHAINE REUNION DU SECTEUR 2**

---

La prochaine réunion du Secteur 2 sera organisée dans le District des Hauts de Seine les 12 et 13 octobre 2018.

Après un rapide tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.